

Municipalité de Saint-Anicet



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le lundi 5 août 2024 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande suivante :

Nature et effets : 2024-0010

La demande de dérogation mineure consiste à permettre un lotissement dont : la ligne avant de 8,01m est inférieure au minimum de 45m exigé dans l'article 5.2 du règlement de lotissement.

Identification du site concerné : route 132, lots 4 673 104 et 4 670 745

Nature et effets : 2024-0011

La demande de dérogation mineure consiste à permettre un lotissement dont : 15 lots ont des lignes latérales avec des décrochés ou des angles qui ne correspondent pas à la perpendicularité exigée à l'article 5.1 du règlement de lotissement.

Identification du site concerné : 690, route 132

Nature et effets : 2024-0012

La demande de dérogation mineure consiste à permettre un coefficient d'occupation du sol de 21,97% au lieu du maximum de 20% permis dans la zone V-5.

Identification du site concerné : 324, 128^e avenue

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

PRENEZ AVIS que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 5 août 2024 à 15 h 00 :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : dg@stanicet.com

Donnée à Saint-Anicet, ce 17 juillet 2024.


Andrea Geary
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Andrea Geary, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Anicet, affirme solennellement que j'ai publié l'avis ci-haut conformément à la Loi, le 17 juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat le 17 juillet 2024.


Andrea Geary
Directrice générale adjointe